

## Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris 19 mars 2020

### Pièce n°6

### Capacités d'accueil des masters 2020/2021 (délibération)

La loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur au système LMD, prévoit que « *les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat* ».

L'article 9.2 des statuts de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris) prévoit que le conseil d'administration « *adopte le règlement de scolarité de chaque cycle de formation pour lequel est accrédité l'Institut polytechnique de Paris* ».

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil d'administration de valider les capacités d'accueil en master, mention par mention, pour l'année 2020/2021.

La deuxième partie de la fiche décrit les modalités de recrutement et d'admission mises en œuvre en vue de la rentrée 2020/2021.

#### a) Principe

L'admission en master dépend, dès l'année universitaire 2020-2021 et pour les années suivantes, des capacités d'accueil fixées et revues annuellement.

La loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat a modifié l'article L. 612-6 du code de l'éducation afin de prévoir que les établissements puissent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle (cycle master) ; l'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat. Ainsi, la fixation des capacités d'accueil en master permet à l'Institut Polytechnique de Paris d'opérer une sélection sur dossier à l'entrée en master.

Par ailleurs, afin de contrebalancer cette faculté de sélection à l'entrée en cycle master, cette loi a également créé un droit à la poursuite d'études pour chaque titulaire du diplôme national de licence, (décret n° 2017-83 du 25 janvier 2017) : les titulaires d'une licence s'étant vu refuser l'accès aux masters auxquels ils ont candidaté doivent se voir proposer par le rectorat, à leur demande, trois propositions d'inscriptions alternatives. Ces propositions tiennent compte de l'offre de formation existante, des capacités d'accueil telles que définies

à l'article L. 612-6, du projet professionnel de l'étudiant et de la compatibilité de la mention du diplôme national de licence qu'il a obtenu avec les mentions de master existantes. Il faut donc veiller à estimer au plus juste les capacités d'accueil en M1.

### **b) Niveaux de capacités d'accueil applicables pour l'accès en master**

Les capacités d'accueil décrites dans le tableau joint (pièce n°6bis) font référence à la rentrée 2020-2021, qui, pour la première fois, se fait sous la « marque IP Paris ». L'offre de formation de niveau master de l'Institut Polytechnique de Paris évoluera chaque année afin de converger vers sa cible, à savoir une offre cohérente composée de parcours de DNM, prioritairement dédiés à la poursuite en doctorat, et de Master of Science and Technology (MScT) à vocation professionnalisante.

Les mentions de Master pour lesquels l'accréditation a été demandée couvrent l'ensemble des champs disciplinaires dont relève la recherche de l'Institut Polytechnique de Paris. Dans le cadre de cette nouvelle offre de formation, un certain nombre de nouveaux parcours sont créés, en particulier au niveau M1. Le développement de PhD Track va également impliquer une augmentation des étudiants inscrits au niveau M1. Grâce au changement de « marque » ainsi qu'au développement de l'offre de formation, IP Paris compte potentiellement inscrire un nombre plus important d'étudiants.

Ainsi, pour l'année 2019/2020 :

- Le nombre d'étudiants inscrits en M1 était de 114 ;
- Le nombre d'étudiants inscrits en M2 était de 646.

En conséquence, les capacités d'accueil proposées (environ 350 en M1 et 950 en M2) tiennent compte à la fois des recrutements constatés les années passées dans les parcours qui existaient dans l'offre 2015-2020 et des prévisions de recrutement sur les nouveaux parcours, conséquence du développement de l'offre de M1 et de l'attractivité attendue de plusieurs parcours de M2.

Par ailleurs, les capacités d'accueil établies représentent le nombre maximum d'étudiants pouvant être admis, permettant de garantir un encadrement de qualité (nombre d'enseignants, nombre de salles de classe, plateformes techniques...) et la soutenabilité de l'offre.

La définition de ces capacités a fait l'objet d'un important travail en amont, en concertation avec les responsables de mention et avec les directeurs de formation des établissements, et d'une consolidation par le Comité Enseignement et Recherche.

L'évolution de l'offre de formation, ainsi que le travail en cours sur les coûts, permettront de redéfinir les capacités d'accueil pour l'année prochaine

### **c) Modalités de recrutement/admission**

Les modalités de recrutement pour l'accès aux formations conduisant au Diplôme National de Master sont proposées dans les conditions fixées ci-après pour l'année 2020-2021 et suivantes.

Les candidatures sont reçues exclusivement par voie électronique sur un outil de candidatures unique accessible via le site web IP Paris.

<https://formulaire.polytechnique.fr/candidatures/logincandidature/index.php?cursus=MI>, indiqué sur le site [ip-paris.fr](http://ip-paris.fr)

La candidature est gratuite et peut-être faite en Anglais ou en Français. Chaque candidat(e) peut déposer jusqu'à cinq candidatures à des parcours différents de Master.

Les candidats doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de Licence ou diplôme équivalent pour l'entrée en M1 (180 ECTS post bac) ou d'un M1 ou diplôme équivalent pour l'entrée en M2 (240 ECTS post bac).

L'admission dans les différentes mentions de masters est subordonnée à l'examen d'un dossier de candidature. Cet examen, a pour objet d'apprécier la qualité académique du dossier ainsi que l'adéquation du cursus de formation antérieur du/ de la candidat(e) et de son projet personnel et professionnel avec la mention de master à laquelle il/elle postule.

La procédure de recrutement et l'examen des admissions se fait en présence du/de la responsable de formation qui réunit de manière collégiale, au moins 3 enseignants titulaires et le cas échéant des personnalités extérieures intervenant dans la formation. Les experts des relations internationales des différents établissements sont sollicités pour donner un avis sur les candidatures internationales.

Les admissions proposées par les jurys sont soumises à validation préalable par le Conseil Enseignement Recherche de l'IP Paris. L'admission est prononcée par le Président de l'IP Paris ou son délégataire.

#### **d) Dossier de candidature**

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- Formulaire de candidature
- Lettre de motivation
- Curriculum vitae
- Diplômes et relevés de note des études supérieures en France ou à l'étranger (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours)
- Lettres de recommandation sollicitées par IP auprès des référents proposés par les candidat(e)s

#### **e) Calendrier de la procédure d'accès en master**

La date limite de dépôt des dossiers de candidature en vue d'une inscription en master, au titre de l'année universitaire 2020-2021, est le 30 avril 2020 avec possibilité d'une session optionnelle au 30 juin 2020 suivant les places disponibles.

<b>Proposition de délibération :</b>
--------------------------------------

***Le Conseil approuve les niveaux de capacités d'accueil et les modalités de recrutement associées applicables pour l'accès aux formations de l'Institut Polytechnique de Paris conduisant au Diplôme National de Master.***